Nations Unies A/67/L.38/Add.1

Assemblée générale

Distr. limitée
14 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 70 b) de l'ordre du jour
Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance au peuple palestinien

Albanie, Allemagne, Angola, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Congo, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Suède : projet de résolution

Assistance au peuple palestinien

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Andorre, Argentine, Burkina Faso, Fédération de Russie, Guatemala, Liechtenstein, Monténégro, Pérou, République de Corée, République de Moldova, Saint-Marin et Ukraine

12-65025 (F) 171212 181212

Merci de recycler